

Modifications tarifaires Page 1

Modifications des services Page 2

Questions et réponses liées à l'utilisation des machines à affranchir et des vignettes Pages 2 à 4

Modifications tarifaires du 31 mars 2014

Postes Canada va mettre en place une nouvelle structure de tarification progressive pour les envois Poste-lettres et Poste aux lettres, qui tient mieux compte du coût réel du service fourni à diverses clientèles.

Ce rajustement stratégique ponctuel des tarifs du service Poste-lettres a été une décision difficile, mais nécessaire. Selon son mandat, les activités de Postes Canada sont financées par les revenus provenant de la vente de ses produits et services et la tarification contribue immédiatement au plan général pour protéger les services postaux.

À partir de 2015, on s'attend à ce que les rajustements annuels soient semblables à ceux qu'a connus l'industrie dans le passé. Ils tiendront compte de l'inflation et des coûts opérationnels.

Modifications tarifaires pour les envois Poste-lettres^{MC} du régime intérieur

La nouvelle structure de tarification progressive pour les envois Poste-lettres du régime intérieur jusqu'à 30 g est la suivante :

- Timbres PERMANENTS^{MC} en carnets, en rouleaux et en feuillets 0,85 \$ par article
- Empreinte d'affranchissement ou Vignette postale* 0,75 \$ par article
- Timbre(s) individuel(s) 1 \$ par article

* Disponible pour les clients avec une convention. Pour en apprendre davantage au sujet des utilisateurs d'empreintes d'affranchissement ou de vignettes postales, consulter la section de questions et réponses à la page 3.

Modifications tarifaires pour le service Poste-lettres^{MC} à tarifs préférentiels

Pour les expéditeurs commerciaux qui respectent les exigences liées au volume et à la préparation du courrier, Postes Canada continuera d'offrir des tarifs réduits (connus sous le nom de Poste-lettres à tarifs préférentiels). Voici les nouveaux tarifs du service Poste-lettres à tarifs préférentiels pour les envois Poste-lettres standard (CL) jusqu'à 30 g :

- Articles mécanisables 0,70 \$ par article
- Tri préliminaire 0,69 \$ par article

Modifications tarifaires pour autres services

La nouvelle structure de tarification progressive s'appliquera également aux articles standard du service Poste aux lettres à destination des É.-U. et du régime international.

- Le tarif pour les articles Poste aux lettres standard (CL) à destination des É.-U. (jusqu'à 30 g) passera de 1,10 \$ à 1,20 \$ (timbre) et à 1,15 \$ (machine à affranchir/vignette).
- Le tarif pour les articles Poste aux lettres standard (CL) du régime international (jusqu'à 30 g) passera de 1,85 \$ à 2,50 \$ et à 2,20 \$ (machine à affranchir/vignette).

Consulter les grilles tarifaires en vigueur le 31 mars 2014 publiées à l'adresse postescanada.ca/avis.

Modifications des services le 31 mars 2014 (s'appliquent aux services Poste-lettres à tarifs préférentiels, Médiaposte avec adresse^{MC} et Poste-publications^{MC})

Alignement des taux de lisibilité rajustements tarifaires

Dans un effort visant à simplifier nos produits, nous alignerons les taux de lisibilité rajustements tarifaires applicables pour les services Poste-lettres à tarifs préférentiels^{MC}, Médiaposte^{MC} avec adresse et Poste-publications^{MC} comme suit :

Si le taux de lisibilité réel déterminé par notre équipement automatisé est

- de 95 % ou plus pour les articles standard/courts et longs (CL) et de 85 % ou plus pour les articles surdimensionnés (surd.), aucun rajustement tarifaire ne sera appliqué.
- inférieur à 95 % pour les articles standard/courts et longs (CL) et inférieur à 85 % pour les articles surdimensionnés, le rajustement tarifaire sera de 5 ¢ par article appliqué à la différence (exprimée en pourcentage du volume total) entre le taux de lisibilité cible et le taux de lisibilité réel.

Exemple : 1 000 articles surdimensionnés (surd.) dont le taux de lisibilité réel est de 60 % = (taux de lisibilité cible de 85 % moins taux de lisibilité réel de 60 %) X 1 000 articles X 5 ¢ par article = 12,50 \$

Consultez la version mise à jour du Tableau 2 du document *Renseignements sur les suppléments et les rajustements* à l'adresse postescanada.ca/supplements.

Questions et réponses liées à l'utilisation des machines à affranchir et des vignettes

La grille tarifaire du service Poste-lettres comprend une note de bas de page indiquant que les tarifs pour les machines à affranchir ou les vignettes ne sont offerts qu'aux clients titulaires d'une convention. Qu'est-ce que cela signifie?

Si vous

- a) utilisez une machine à affranchir, ou
- b) avez un numéro de client (y compris un numéro du programme Entrepreneur) et que vous utilisez une vignette postale

vous serez considéré comme un titulaire de convention et vous pourrez bénéficier des tarifs pour les machines à affranchir ou les vignettes pour les services Poste-lettres ou Poste aux lettres qui figurent sur les grilles tarifaires publiées à postescanada.ca/avis.

Le terme « convention » est fondé sur :

- les Conditions générales pour les utilisateurs de machine à affranchir qui sont publiées à www.postescanada.ca/conditionsgenerales, dans le cas des utilisateurs de machine à affranchir; les Exigences pour les vignettes postales qui sont publiées à www.postescanada.ca/vignettes, dans le cas des utilisateurs de vignette postale.

Que dois-je faire pour utiliser une vignette postale?

Afin d'utiliser une vignette postale pour la Poste-lettres, vous devez suivre les étapes suivantes :

- télécharger la maquette de la vignette¹ pertinentes;
- imprimer la vignette sur vos articles de courrier en indiquant votre numéro de client de Postes Canada selon les Exigences d'impression des vignettes postales². (Pour obtenir un numéro de client de Postes Canada, rendez-vous à postescanada.ca/cal et cliquez sur « Inscrivez-vous »;
- préparer votre commande postale en vous servant des OEE⁴ (Obtenir de plus amples renseignements sur la Outils électroniques d'expédition à l'adresse postescanada.ca/oe.);
- déposer l'envoi à un emplacement approuvé⁵. Les articles portant une vignette ne peuvent pas être déposés dans les boîtes aux lettres publiques.

Vous devez payer votre commande par carte de crédit ou par compte (si vous disposez de privilèges de facturation avec Postes Canada).

1) Téléchargez la maquette à l'adresse postescanada.ca/vignettes.

2) Suivez le lien vers la section « Obtenez un numéro de client commercial » à l'adresse http://www.postescanada.ca/web/business_fr/support/my-account/faqs.page#section-customer-number.

3) Obtenez les Exigences d'impression des vignettes postales à l'adresse postescanada.ca/vignettes.

4) Inscrivez-vous à l'adresse postescanada.ca/cal.

5) Trouvez un lieu de dépôt à l'adresse postescanada.ca/lieuxdedepot.

Quel changement touchera les utilisateurs de machines à affranchir et quand entrera-t-il en vigueur?

Afin d'accéder à la nouvelle tarification des services Poste-lettres et Poste aux lettres en vigueur à compter du 31 mars, tous les utilisateurs de machines à affranchir devront respecter les nouvelles conditions générales. (Les conditions générales se trouvent à la page postescanada.ca/conditionsgenerales.)

Ces conditions générales ne s'appliquent que si les clients n'ont pas déjà une convention avec Postes Canada. Par exemple, si un client a déjà conclu une convention commerciale avec Postes Canada pour le service Poste-lettres à tarifs préférentiels, les tarifs applicables du service Poste-lettres à tarifs préférentiels s'appliqueront.

Les utilisateurs de machines à affranchir doivent-ils signer les conditions générales?

Les utilisateurs de machines à affranchir n'auront pas à signer les conditions générales de Postes Canada. Le changement n'a pas d'incidence sur les clients qui ont déjà une convention avec Postes Canada.

Quels nouveaux tarifs des services Poste-lettres et Poste aux lettres s'appliquent aux utilisateurs de machines à affranchir ou de vignettes?

À compter du 31 mars 2014, les machines à affranchir doivent être mises à jour pour permettre à leurs utilisateurs d'avoir accès aux nouveaux tarifs réduits des articles payés par machine à affranchir. Les tarifs pour machines à affranchir ou vignettes sont indiqués dans les grilles tarifaires pour les services Poste-lettres et Poste aux lettres qui se trouvent à l'adresse postescanada.ca/avis.

Les utilisateurs de machines à affranchir ou de vignettes titulaires d'une convention du service Poste-lettres à tarifs préférentiels respectant les exigences en matière de volume et de préparation

du courrier auront accès aux tarifs du courrier mécanisable et du courrier prétrié lorsqu'ils affranchissent leurs articles de courrier à la machine.

Puis-je utiliser ma machine à affranchir pour affranchir le courrier d'autres entreprises?

Les utilisateurs de machines à affranchir ne peuvent utiliser leurs machines à affranchir que pour leur propre courrier, ou pour affranchir le courrier de leurs clients uniquement si leurs services de base consistent à préparer et déposer le courrier de leurs clients.

En d'autres mots, vous pouvez seulement affranchir le courrier d'autres entreprises si vous êtes un fournisseur de services postaux ou une entreprise de préparation postale. Reportez-vous à la section 11 des conditions générales pour utilisateurs de machines à affranchir. Les conditions générales se trouvent à la page postescanada.ca/conditionsgenerales.

Si les utilisateurs de machines à affranchir doivent discuter des tarifs des machines à affranchir, avec qui doivent-ils communiquer?

Les utilisateurs de machines à affranchir doivent faire en sorte que les tarifs applicables soient téléchargés dans leurs machines à affranchir à temps pour l'entrée en vigueur de toute modification tarifaire. S'ils éprouvent des difficultés, les utilisateurs de machines à affranchir doivent communiquer avec leur fournisseur de machine à affranchir qui répondra à leurs questions au sujet des tarifs des machines à affranchir.

Comment puis-je me procurer une machine à affranchir?

N'importe quel fournisseur approuvé par Postes Canada peut offrir une machine à affranchir. Pour en apprendre davantage sur les machines à affranchir, les fournisseurs et les offres spéciales, rendez-vous à la page postescanada.ca/machineaffranchir, puis cliquez sur « Comment puis-je me procurer une machine à affranchir? »